

Depuis près de 20 ans,
IRIS agit au côté des patients
atteints de déficits immunitaires primitifs (DIP)

iris SOUTIENT les
DIP c'est
DANS SES GÈNES

L'INFO
R M A
T I O N

LA RE
C H E
R C H E

L'ACC
O M P A
G N E
M E N T

6 000 enfants et adultes concernés
Agréée par le ministère de la Santé

Membre fondateur
du CEntre de REférence des DéficiT Immunitaires Héritaires (CEREDIH)
Partenaire de l'EFS



ASSOCIATION DE PATIENTS
DÉFICITS IMMUNITAIRES PRIMITIFS

Agir, soutenir IRIS, devenir bénévole... Contactez-nous.
associationiris.org Tél. 03 83 64 09 80

Association reconnue d'utilité publique depuis 2007



Créée en 1998 à l'initiative de quelques familles d'enfants atteints de déficits immunitaires primitifs (DIP), l'association IRIS réunit aujourd'hui près de 500 adhérents et donateurs à travers la France.

SOUTIENT
LES
FAMILLES

FAVORISE
LE
DIAGNOSTIC

REPRÉSENTE
LES
PATIENTS DIP

SOUTIENT
LA
RECHERCHE

ENCOURAGE
LE DON
DE SOI

Les DIP sont des maladies génétiques qui affectent le système immunitaire privant les malades d'une partie de leurs défenses immunitaires, les exposant ainsi à de multiples infections.

L'un des principaux traitements des DIP est la substitution d'anticorps par **injection d'immunoglobulines** qui sont des médicaments dérivés du don de sang. Chaque jour, des milliers de dons de sang et de plasma sont nécessaires pour satisfaire les besoins des malades. L'autre traitement possible est la **greffe de moelle osseuse**, processus long et

complexe qui consiste à remplacer la moelle défaillante par la moelle d'un donneur.

Enfin, tous les espoirs se tournent vers la **thérapie génique** pour le moment réservée à des protocoles de recherche clinique pour des patients ne pouvant bénéficier de donneur compatible.



LA MOBILISATION DE TOUS EST ESSENTIELLE, REJOIGNEZ-NOUS !

Pour soutenir l'action de l'association, vous pouvez envoyer vos dons* :

Association IRIS
195 avenue Victor Hugo
54200 Toul

associationiris.org

* Don déductible à hauteur de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu pour les particuliers.